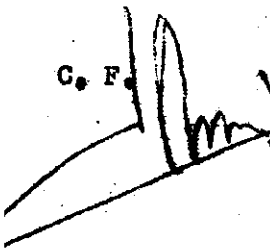
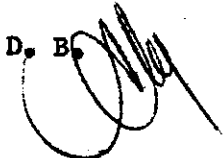


DECRET N° 80/591

portant inscription au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1980 et nomination d'un Officier de l'Armée Populaire Nationale.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE
DE LA DEFENSE NATIONALE

VISAS :

- C. F. 
- VU - la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - la Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
- VU - l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 portant Avancement dans l'Armée Populaire Nationale ;
- D. B.  VU - le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du Comité de Défense ;
- VU - le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU - le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- S.G.F.  VU - le Décret 79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la composition du Conseil des Ministres ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE.

DECRETE

Article 1er : Est inscrit au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1980 et nommé pour compter du 1er Juillet 1980.

POUR LE GRADE DE CAPITAINE

ARMEE DE TERRE

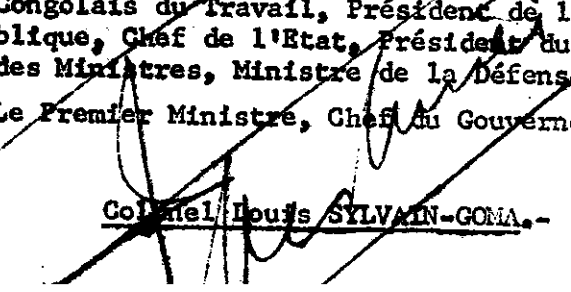
Administration

- Le Lieutenant M O U Z I T A Grégoire - ZAB/D.C.I.

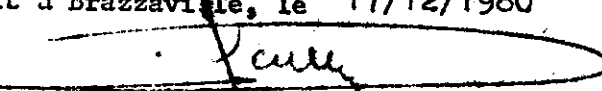
Article 2. Cette nomination qui prend effet à compter du 1er Juillet 1980, n'entraîne aucune incidence budgétaire.

Article 3. Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

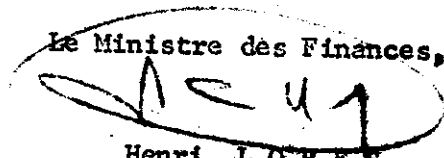
Par le Président du Comité Central du Parti
Congolais du Travail, Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres, Ministre de la Défense Nationale,
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Fait à Brazzaville, le 17/12/1980


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Finances,


Henri LOPE.-